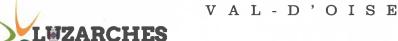
## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



2024

## DÉCISION MUNICIPALE N° 2024 – 90 En date du 1er octobre 2024

Objet : Acceptation du sous-traitant l'entreprise « LYN & LEK » pour le marché n°2024LUZ04 – dissimulation de réseaux – Hameau de Gascourt

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le Code de la commande public,

**Vu** la délibération 2021-077 du 28 juillet 2021 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

**Vu** la décision municipale n°2024-71 en date du 4 juillet 2024 portant attribution du marché n°2024LUZ04 – dissimulation de réseaux – Hameau de Gascourt.

Considérant la demande de sous-traitance présentée par la Société « TERIDEAL SEGEX ENERGIES » pour la réalisation des travaux de génie civil et pose de coffrets.

Considérant que l'entreprise « LYN & LEK » présente les garanties suffisantes pour la mise en œuvre de cette prestation.

Monsieur le maire de Luzarches

## **DECIDE**

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: De signer l'acte de sous-traitance avec l'entreprise « LYN & LEK », sise 7 place du Calvaire à Survilliers (95470), N° SIRET : 879 958 429 000018 et toutes les pièces relatives à la bonne exécution dudit marché.

<u>Article 2</u>: Dit que le montant est fixé à 10 000€ Hors TVA - (auto-liquidation, la TVA est due par le titulaire).

Article 3 : Dit que ces dépenses sont imputées sur le budget principal de la commune.

Article 4: La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site <u>www.telerecours.fr</u>.

REÇU EN PREFECTURE le 02/10/2024

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VAL-D'OISE



2024



Date de notification :

Date de transmission au représentant de l'Etat : 02/10/2024 (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

 $\overline{Date\ de\ publication}$ : 03/10/2024